



Le 9 octobre 2015

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Pierre Paradis  
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et  
de l'Alimentation  
200, chemin Sainte-Foy, 12e étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

**Objet :** Lettre d'appui au document produit par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, remis à Monsieur le Ministre Paradis le 9 octobre 2015 et ayant pour objet « Complément d'information au mémoire de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec sur le projet de loi n°54, Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal ».

Monsieur le Ministre,

Dans un premier temps, je tiens à vous remercier à nouveau de nous avoir permis de nous exprimer en Commission parlementaire le 22 septembre dernier. C'est avec un grand plaisir que nous avons pu échanger avec les membres de la Commission sur un sujet qui nous tient à cœur.

L'Association des médecins vétérinaires du Québec en pratique des petits animaux (AMVQ) souhaite vous faire part de son appui à la position prise par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec (OMVQ) concernant la présentation de l'Ordre des agronomes en Commission parlementaire le 6 octobre dernier. L'AMVQ désire donc vous signifier sa grande surprise et son opposition concernant plusieurs allégations énoncées par l'Ordre des agronomes du Québec, autant lors de l'audience devant la Commission que dans le contenu du mémoire qu'ils y ont déposé.

De très nombreuses affirmations de la part de l'Ordre des agronomes, notamment en ce qui concerne les actes que les agronomes disent leur être réservés et certaines compétences qu'ils prétendent posséder, soulèvent de grandes préoccupations de notre part. Des conséquences sérieuses découlant de ces affirmations sont en jeu, non seulement quant à l'application de la loi en préparation, mais surtout pour la santé et le bien-être des animaux et pour la santé publique.

Bien que l'AMVQ croit fermement à l'interdisciplinarité dans l'atteinte d'une meilleure gestion du bien-être animal, qui est au sommet de nos priorités, nous croyons qu'un respect des champs de compétence de chacun est essentiel. C'est à ce titre que l'AMVQ croit important d'appuyer l'OMVQ afin de rectifier certains propos erronés émis concernant les compétences des agronomes.

Afin d'appuyer nos propos, nous vous soulignons deux énoncés qui nous ont particulièrement fait réagir.

Le président de l'Ordre des agronomes du Québec, M. René Mongeau, a mentionné à quelques reprises que la nutrition animale était une responsabilité exclusivement dévolue à l'agronome. Dans son mémoire, l'AMVQ suggère une précision concernant tout point relatif à l'alimentation animale dans le projet de loi 54. La formation unique du médecin vétérinaire englobant, entres autres, des cours de pathophysiologie, de biologie, de médecine, d'épidémiologie et de nutrition font de ce professionnel de la santé animale une personne ressource de premier plan dans l'établissement des recommandations nutritionnelles pour chaque espèce animale.

Nous sommes donc tout à fait en désaccord avec les propos tenus par M. René Mongeau qui signifiaient que la nutrition était un acte réservé aux agronomes. Il est dans l'intérêt de l'animal que le médecin vétérinaire conserve une place stratégique dans la nutrition animale.

De plus, lors de la séance du 6 octobre, le président de l'Ordre des agronomes a précisé en Commission parlementaire que le programme de vaccination que les vétérinaires recommandent est sous le regard des agronomes, ce que nous considérons comme des propos erronés. Nous nous rallions à la position de l'OMVQ pour vous exprimer notre désaccord quant à cette affirmation.

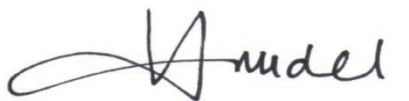
Monsieur le Ministre, vous avez exprimé, à juste titre, que ce projet de loi ne pouvait voir le jour ni s'appliquer sans la participation active de la profession vétérinaire. Comme vous, nous savons que le succès de l'application de cette nouvelle loi passera inmanquablement par l'engagement de tous.

À l'instar de l'ensemble de la population québécoise, nous fondons de grands espoirs sur le projet de loi que vous avez déposé. Mais, nous devons exprimer notre objection aux modifications proposées par l'Ordre des agronomes et nous vous invitons à la plus grande prudence dans l'élaboration d'amendements suite à leurs représentations.

Notre objectif demeure la mise en place d'une loi reflétant l'évolution de notre société, encouragée par la participation de tous les intervenants en respect de leurs compétences et responsabilités respectives. Le médecin vétérinaire demeure le seul professionnel qui détient les connaissances et les compétences nécessaires à l'évaluation globale de la santé et du bien-être des animaux.

L'Association des médecins vétérinaires du Québec en pratique des petits animaux représente 850 membres qui vous offrent leur entière collaboration dans la poursuite de ce but commun.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.



Dre Valérie Trudel, m.v.  
Présidente intérimaire

VT/kt